

<https://47.snuipp.fr/Nouvelle-circulaire-EREA-missions-reconnues-internat-educatif-fragilise>



Nouvelle circulaire EREA : missions reconnues, internat éducatif fragilisé

- Métier - Enseignement Spécialisé -

Date de mise en ligne : lundi 3 avril 2017

Dernière mise à jour : 3 avril 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Si les discussions avec le ministère ont permis le maintien de l'internat éducatif et de ses missions, la question du remplacement des PE éducateurs par des personnels précaires reste entière.

Un groupe de travail sur l'écriture de la nouvelle circulaire EREA s'est tenu le 30 mars 2017. Le SNUipp-FSU y est intervenu pour demander le maintien de l'internat éducatif au sein des EREA et mettre en avant les missions éducatives prises en charge par les professeurs des écoles spécialisés. Si le ministère n'est pas revenu sur sa volonté de faire prendre en charge une partie des missions des PE éducateurs par des assistants d'éducation - notamment les nuitées - le syndicat a fait « bouger les lignes. » Des bougés qui devraient se concrétiser dans la rédaction définitive du texte.

Quelques avancées

- Une reconnaissance des missions d'accompagnement éducatif et pédagogique au même niveau que celles d'enseignement a été actée. Tous les PE en poste en EREA devraient désormais être soumis à des obligations réglementaires de service (ORS) de 21 heures, plus deux heures de coordination et synthèse.
- Les missions éducatives et pédagogiques des PE, déployées dans le cadre des projets divers menés au cours de l'année, pourront s'exercer aussi en soirée, alors que le projet initial était de les limiter « jusqu'au dîner » des élèves.
- Les taux d'encadrement des élèves deviennent précis : un enseignant pour seize élèves en classe et un enseignant pour huit élèves pour l'éducatif. Les expressions indicatives d' « aux alentours » ou d' « en moyenne » sont retirées. C'est une reconnaissance du bien fondé des effectifs réduits.
- le rôle et la fonction de la vie scolaire sont rétablis et consolidés.

L'internat éducatif fragilisé

Cette circulaire ouvre néanmoins la porte à un encadrement des élèves par des personnels précaires et sans formation à la place d'enseignants spécialisés. Or, le bilan que tire le SNUipp-FSU dans les établissements où cela est déjà en place montre une dégradation de la prise en charge des élèves et une dégradation des conditions de travail des personnels.

De plus, le texte prévoit que les missions d'enseignement d'une part et d'accompagnement éducatif d'autre part, soient confondues pour tous les enseignants. Le SNUipp a porté la nécessité d'identifier les quotités et les personnels en charge des unes et des autres. En effet, les risques d'affaiblissement des moyens consacrés à l'internat éducatif, de gestion managériale des personnels, sont réels. Pour le syndicat, la répartition de ces missions doit relever de décisions d'équipe, basées sur l'expertise des enseignantes spécialisées.

Si le SNUipp porte la nécessité d'un cadrage actualisé du fonctionnement des EREA et si ses interventions ont permis quelques avancées, le ministère prend le risque d'un réel affaiblissement du pôle éducatif des EREA, qui tirent pourtant leur spécificité de l'offre d'internat éducatif.

Rétablir les postes supprimés

Enfin, la publication des nouveaux textes doit s'accompagner d'un message clair aux recteurs et aux DASEN : la circulaire de décembre ainsi que son addendum qui ont largement contribué à la dérégulation que nous observons dans les EREA n'ont plus lieu d'exister.

L'affichage ministériel d'augmenter les moyens vers les élèves en grande difficulté doit devenir une réalité et correspondre à la prise en charge d'activités d'enseignement et éducatives telles qu'elles sont décrites dans le nouveau projet de circulaire. Cela passera par le rétablissement des postes supprimés et leur mise en adéquation avec les obligations de services et missions reprises dans la circulaire.

Lire :

[- la déclaration de la FSU lors du groupe de travail ministériel](#)

[- Une lettre du SNUipp-FSU à la ministre](#)